

# AVIS À LA POPULATION

## NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI : MARDI - 9 à 12 h - 14 à 18 h  
VENDREDI : 14 à 18 h  
OUVERT AUX PUBLIC UNIQUEMENT  
LES APRES-MIDI OU SUR RDV

## L'AIDE À DOMICILE

RETOUR D'HOSPITALISATION, SOLITUDE,  
FATIGUE ... CONTACTEZ L'ASSOCIATION  
DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX PERSONNES DE  
L'AIN  
Mme Corinne COLLETAZ,  
50, rue Paul Painlevé - 01130 NANTUA

## DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES (JUJURIEUX, PONT D'AIN, PONCIN)

Les habitants de Serrières-sur-Ain peuvent utiliser les 3 déchetteries intercommunales de la CCRAPC ...  
**VOUS DEVEZ DEMANDER VOTRE CARTE DE DÉCHETTERIE EN MAIRIE**  
**Ouverture PONCIN :**  
MARDI, JEUDI, VENDREDI DE 14 À 18 H  
SAMEDI DE 9 À 12 H ET DE 14 À 18 H

## DIVAGATION DES CHIENS ARTICLE L 211 19 1 DU CODE RURAL

*Le chien est en divagation lorsque, hors action de chasse, il n'est plus sous la surveillance de son maître.*  
**Les chiens errants saisis sur le territoire seront donc conduits à la fourrière.**

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

*L'année 2015 sera, au printemps, celle des élections cantonales ... Pour pouvoir voter, les personnes nouvellement installées sur la commune ou celles qui ne seraient pas encore inscrites doivent venir s'inscrire sur la liste électorale en Mairie avant le 31 décembre 2014. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.*

## INTERCOMMUNALITÉ

Les habitants de Serrières-sur-Ain qui ont un projet d'amélioration de logements loués ou destinés à la location peuvent bénéficier d'aide administrative, technique et financière sous certaines conditions  
**PERMANENCES : 4<sup>ème</sup> LUNDI DU MOIS DE 10 À 12 H EN MAIRIE DE PONCIN**  
**Ou numéro vert gratuit : 0 800 880 531**

## FÊTES DE FIN D'ANNÉE

LE SÉCRÉTARIAT DE LA MAIRIE SERA FERMÉ À PARTIR DU LUNDI 22 DÉCEMBRE 2014, IL RÉOUVRIRA LE LUNDI 5 JANVIER 2015



## FERMETURE DU PONT DE SERRIÈRES-SUR-AIN ENTRE JUIN ET OCTOBRE 2015

*Les appuis du pont ont subi l'outrage du temps ... Des travaux très conséquents sont prévus par notre conseil général. Le pont sera donc fermé à la circulation entre juin et octobre 2015. Il faut donc commencer à prendre ses dispositions pour faire face à cette gêne importante mais absolument inévitable.*

## ULTIME PERMANENCE DE MARIO BORRONI

Le canton d'Izernore disparaîtra en mars 2015. Son dernier conseiller général sera en mairie de Serrières le mardi 20 janvier 2015 à 17 h 30

## FIBRE OPTIQUE ... OUF !

Bonne nouvelle : la pose proprement dite de la fibre est enfin terminée pour les zones prévues !  
La population est donc en attente des interventions des opérateurs pour les raccorder ...  
Une réunion publique sera organisée pour présenter les différents opérateurs ...  
Encore un peu de patience donc !

## ORDURES MÉNAGÈRES

La CCRAPC a la compétence ordures ménagères, aussi, le ramassage des ordures est de son ressort ...  
**À compter du 1er janvier 2015, la collecte aura lieu tous les mardis ...**  
**Merci à tous de trier & d'utiliser les colonnes de tri sélectif.**  
Nos ordures ménagères étant destinées à être compostées, rappelons que le verre cassé ne doit jamais être jeté dans les poubelles !

SERRIÈRES, MERPUIS, MALAVAL, SONTTHONNAX LE VIGNOBLE site internet : <http://www.serrieres-sur-ain.com>

## Bulletin municipal N°13 Novembre 2014

# La Commune de Serrières-sur-Ain

## PONT DE SERRIÈRES-SUR-AIN : FERMETURE DE JUIN À OCTOBRE 2015 (LIRE EN PAGE 12)

mairieserrieressurain@orange.fr  
09 62 62 30 03



## LE MOT DU MAIRE

*Par Christian Bardet*  
L'année 2014 a vu le renouvellement du conseil municipal et je tiens avant tout à vous remercier de votre confiance. Je tiens également à remercier le nouveau conseil municipal, qui est passé de 9 à 11 membres, de m'avoir accordé ce 2<sup>ème</sup> mandat de maire. Comme nous l'avons fait lors de notre premier mandat, la nouvelle équipe est totalement motivée et déterminée à consacrer toute son énergie pour mener à bien nos projets. Malgré notre refus et en dépit de notre combat, l'année 2014 a été aussi celle de la disparition au 1<sup>er</sup> janvier de la Communauté de Communes de notre canton d'Izernore (dite « des Monts Berthiard ») et de notre rattachement à la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon (CCRAPC). La Commune de Serrières-sur-Ain y trouve certes moins d'avantage en matière de voirie et en matière de fiscalité (voir l'article à ce sujet en page 11) que dans l'ex Communauté de Communes des Monts Berthiard (CCMB) mais infiniment moins d'inconvénients que si elle s'était laissé absorber dans la Communauté de Communes Haut Bugey (CCHB). Nous avons rejoint notre bassin de vie avec Poncin dont nous pourrions désormais utiliser la déchetterie. La CCRAPC est donc à présent constituée de 14 communes, avec une population de 13500 habitants. Son siège est situé à la mairie de Jujurieux et son Président est Thierry DUPUY, maire de Neuville-sur-Ain.

Les compétences obligatoires de la CCRAPC concernent mobilisation à la réussite de l'animation et à la notoriété de la l'aménagement de l'espace et le développement économique commune.  
(projet de zone d'activités au lieu-dit Pont Rompu et toutes Côté société de pêche, "La Gaule de Noire Fontaine" est de actions liées au développement touristique : camping de Poncin, retour grâce à l'énergie et la pugnacité de Paul Bozonat, accueil, information et promotion touristique, délégués à Président et jeune retraité, à qui j'adresse toutes mes félicitations de réussite dans cette nouvelle responsabilité. "Serrières-Animation" étant devenue inactive et sourde aux appels de volontaires pour le maintien de notre incontournable fête du lac, une nouvelle association dénommée "Comité des fêtes de Serrières-sur-Ain" s'est constituée sous la présidence de Jean-Michel Boulmé à qui j'adresse également mes félicitations pour avoir réussi à rassembler une équipe et des bénévoles, une bonne quarantaine, qui ont permis la réussite de cette traditionnelle fête, 6<sup>ème</sup> édition. Et enfin félicitations également à Gérard Pupunat Président de notre "Association foncière Pastorale Autorisée de Serrières-sur-Ain" qui a rempli son contrat avec, d'une part, la mise en place de 7 exploitants qui ont signé une convention pluriannuelle de pâturage de 5 ans et avec, d'autre part, la réception de la totalité des travaux le 27 octobre. Je tiens également à souligner l'énergie et le temps consacré par le binôme Yves-Claude Tenand et Gérard Pupunat pour la coordination et le suivi du chantier dans sa totalité.

Ses compétences optionnelles lui confèrent la protection et la mise en valeur de l'environnement (gestion des déchetteries, logement et cadre de vie avec le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH -, aménagement et entretien de la voirie communautaire) mais aussi l'action sociale concernant tous les services à la personne (service aux personnes âgées : portage de repas ; enfance et jeunesse : accueils périscolaires, Maison Frimousse, gestion des ateliers des temps d'activités péri-éducatives).  
En tant que compétence facultative, la CCRAPC participe également au fonctionnement des écoles de musique et fournit des intervenants qualifiés en musique dans les classes primaires et maternelles.  
En ce qui concerne la qualité de vie à Serrières-sur-Ain, nos associations en sont un maillon essentiel, notamment par leur implication dans les rendez-vous festifs et les événements organisés. Elles contribuent par leur dynamisme et leur

## SOMMAIRE DU N°13

- Page 1 : Le mot du maire
- Page 2 : La vie associative
- Page 3 : Comité des fêtes, statuts, activité
- Page 4 : A vos agendas

**Dossier : pages 5 à 8 :**  
L'Association Foncière Pastorale Autorisée sur de bons rails

- Page 9 : Projets municipaux
- Page 10 : La vie à Serrières-sur-Ain
- Page 11 : Mot du Maire (suite)
- Tarifs
- Humeur du Maire-Adjoint
- Page 12 : Avis à la population

# LA VIE ASSOCIATIVE À SERRIÈRES-SUR-AIN

## LA GAULE DE NOIREFONTAINE : LE RETOUR

Créée en 1962, la société de pêche de Serrières-sur-Ain mettait en valeur le bief sortant de la résurgence de noire fontaine. Malgré les appels lancés il y a 2 ans dans le bulletin municipal pour renouveler l'équipe responsable, la société avait dû être dissoute en février 2014 faute de combattant.

Mais, fort heureusement, le 2 septembre 2014 une nouvelle société de pêche de Serrières-sur-Ain a vu le jour. Elle a repris le nom de sa prédécesseuse : **GAULE DE NOIREFONTAINE**. Cette association, présidée par Paul BOZONAT, compte pour l'instant 7 premiers membres. Michel BICHAT est vice-président, Florent SEYZERAT est secrétaire, et Jérémy BATAILLE est trésorier. Arnaud COLIGNON, Yohan BOZONAT et Laurent MARTINET sont membres.

Serriérois, si vous êtes intéressés pour devenir membres de l'association, prenez contact avec son président Paul BOZONAT.

L'association se propose d'entretenir la rivière sur le domaine public, mais aussi le domaine privé avec l'accord des propriétaires, ce qui est important pour les riverains de l'embouchure.

## COMITÉ DES FÊTES

### BILAN DE LA FÊTE DU LAC 2014

Yves BARDET, trésorier, a présenté le bilan financier ... la fête du lac 2014 est équilibrée financièrement : hors reprise des invendus, le bilan provisoire est de 694 € (provisoire uniquement parce qu'on ne sait pas encore si on va devoir rajouter une centaine d'euros au maximum à ce qu'a déjà versé la commune à la SACEM).

Il y a 1325 € en caisse actuellement ... l'activité de la première année a donc permis de financer :

- les frais liés à la création de l'association, à son assurance & à l'ouverture d'un compte au Crédit Agricole,
- l'organisation de la fête du lac 2014,

- la constitution d'une épargne assurant le fonds de caisse de la fête du lac 2015, ce qui nous évitera de devoir emprunter en 2015 comme nous avons dû le faire pour assurer la fête du lac 2014,

Par ailleurs nous avons en stock 50 L d'huile qui seront utilisés en 2015 (valeur 92 €) et nous avons investi dans l'achat d'une bâche industrielle pour abriter la scène (le chariot aimablement mis à notre disposition par Michel Berrucaz) et également des pichets de 1,5 L.

APRÈS L'ORAGE, LE 26 JUILLET, À MERPUIS-PLAGE ...  
À DROITE ANGELO INGARAO,  
LE CHANTEUR À LA GUITARE ÉCLECTIQUE !

## LE COMITÉ DES FÊTES

### CONSTITUTION DU COMITÉ DES FÊTES DE SERRIÈRES-SUR-AIN

En mairie de Serrières-sur-Ain, 451 route de Serrières  
01450 SERRIÈRES-SUR-AIN

Le 13 mai 2014 les fondateurs de l'association "Comité des fêtes de Serrières-sur-Ain" se sont réunis en assemblée générale constitutive en salle polyvalente de la mairie ...

Étaient présents : ARBEZ Marie-Juliette de Sonthonnax le Vignoble, BARDET Catherine de Merpuis, PERCIBALLE Fabrice de Merpuis, BOZONAT Paul de Merpuis, DEBOUBAIX Vincent de Serrières, BATAILLE Jérémy de Merpuis, VUILLERMOZ Roland de Sonthonnax le Vignoble, PUPUNAT Gérard de Sonthonnax le Vignoble, VUILLERMOZ Marie-Claire de Sonthonnax le Vignoble, LOISY Sylvie de Serrières, MAUCHAMP Héléne de Serrières, NOGUES Marie-Claire de Merpuis, FILLON Michèle de Merpuis, TROSSET Yves de Merpuis, BARDET Yves de Bourg en Bresse, BARDET Christian de Merpuis, BOULME Jean-Michel de Sonthonnax le Vignoble.

Après amendement du projet initial, l'Assemblée Générale a adopté à l'unanimité les statuts (on peut en lire des extraits page suivante) puis elle a désigné les membres du conseil d'Administration :

**Président : Boulmé Jean-Michel**, retraité, résidant 8 chemin de Balvay, Sonthonnax-le-Vignoble, 01450 SERRIÈRES-SUR-AIN ;

**Vice-Président : Vuillermoz Roland**, retraité, résidant 61 chemin de Balvay, Sonthonnax-le-Vignoble, 01450 SERRIÈRES-SUR-AIN ;

**Secrétaire : Arbez Marie-Juliette**, éducatrice spécialisée, résidant 137 rue du vieux four, Sonthonnax-le-Vignoble, 01450 SERRIÈRES-SUR-AIN ;

**Secrétaire-adjointe : Nogues Marie-Claire**, retraitée, résidant 42 rue Gros Pierre, Merpuis, 01450 SERRIÈRES-SUR-AIN ;

**Trésorier : Bardet Yves**, conseiller agricole, résidant 31 rue Yves Klein, 01000 BOURG-EN-BRESSE ;

**Membres du conseil d'administration : Perciballe Fabrice**, plombier-chauffagiste, résidant 39 rue Grange Martin, Merpuis, 01450 SERRIÈRES-SUR-AIN ; **Bardet Christian**, courtier en travaux, résidant 142 rue Gros Pierre, Merpuis, 01450 SERRIÈRES-SUR-AIN ; **Deroubaix Vincent**, câbleur, résidant 31 A route du Berthiand, 01450 SERRIÈRES-SUR-AIN ; **Mauchamp Héléne**, retraitée,



## LE MOT DU MAIRE (SUITE DE LA PAGE 1)

Par Christian Bardet

Il faut encore savoir que l'État va instaurer ce qu'il appelle une «Contribution de la Commune au redressement des Finances Publiques», soit une baisse de notre dotation forfaitaire de 36 % de 2014 à 2017. Par ce racket l'État organise l'agonie des communes rurales pour les contraindre, soit à des fusions de communes, soit à des fusions d'intercommunalités.

D'ailleurs, outre la perte programmée de notre compétence en matière d'urbanisme par la mise en place des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, les projets actuellement soumis au parlement ne prévoient-ils 20 000 habitants comme seuil minimum pour les Communautés de Communes ? Ce qui signifierait, puisque notre nouvelle Communauté de Communes en compte moins de 14 000, que notre commune se trouvera prise dans un nouveau processus de fusion, alors qu'elle

appartient depuis 11 mois seulement à la CCRAPC !

Pour conclure, malgré les difficultés grandissantes, la commune de Serrières-sur-Ain parvient encore à tirer son épingle du jeu grâce au dynamisme de toute l'équipe municipale. Les finances restent saines et auraient permis sans problème l'acquisition de l'ex relais du Mont Blanc, cependant, pour préserver nos futures marges de manœuvres en terme d'acquisition foncière, il a été décidé d'emprunter 100 000 € pour le financement de ce projet qui, compte tenu des loyers que percevra la commune, devrait être autofinancé. Et le conseil municipal a décidé, pour ce qui dépend de la commune, de reconduire en 2015 les tarifs 2014 des différents abonnements et services ... le conseil municipal et moi-même, vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'années !

## CONSÉQUENCE DE LA DISPARITION DE LA CCMB EN MATIÈRE DE FISCALITÉ...

Alors même qu'il provoque une hausse de près de 36 % de la taxe d'habitation des ménages, le passage d'une fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone, qui était celle de la CCMB, à une fiscalité professionnelle unique, qui est celle de la CCRAPC (ou d'ailleurs de la CCHB) a pour résultat une baisse conséquente des ressources d'une commune comme Serrières-sur-Ain : en effet, la présence d'un barrage hydroélectrique sur notre territoire était une ressource financière qui a ainsi été imputée d'un tiers.

Malgré tout, rappelons que, quant à elle, la commune de Serrières-sur-Ain n'a jamais augmenté ses taux de taxes foncières et d'habitation, et ceci au moins depuis 2008 !

## TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2015

### SALLE POLYVALENTE

#### Personne résidant sur la Commune

½ journée sans repas ou pour une réunion 70 €

1 journée avec repas 130 €

2 journées avec repas 210 €

#### Personne résidant hors Commune

½ journée sans repas ou pour une réunion 100 €

1 journée avec repas 160 €

2 journées avec repas 270 €

#### Sociétés locales

pour une réunion : gratuit

Pour 1 journée avec repas 60 €

\* Pour toutes les locations, une caution de 350 € sera exigée \*

\* La location s'étend du samedi 10 h au dimanche 12 h \*

\* Si le chauffage est demandé, un supplément de 40 € sera réclamé \*

### EAU & ASSAINISSEMENT

#### EAU POTABLE

Montant HT de la part fixe : 92.40 €

Montant H.T. du m<sup>3</sup> pour les particuliers : 1.155 €

Montant H.T. du m<sup>3</sup> pour les professionnels (consommation < 300 m<sup>3</sup>) : 1.050 €

Montant H.T. du m<sup>3</sup> pour les professionnels (consommation > 300 m<sup>3</sup>) : 0.840 €

**Ne dépend pas de la commune (mais de l'agence de l'eau):**

Taux de la redevance pollution domestique : 0.290 € le m<sup>3</sup>

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Montant H.T. de la part fixe : 78.32 €

Montant H.T. du m<sup>3</sup> : 0.979 €

**Ne dépend pas de la commune (mais de l'agence de l'eau):**

Taux de la redevance modernisation des réseaux de collecte : 0.155 € le m<sup>3</sup>

### CIMETIÈRE COMMUNAL

#### CONCESSIONS

30 ans : 120 € le m<sup>2</sup>

50 ans : 250 € le m<sup>2</sup>

#### COLOMBARIUM COMMUNAL :

15 ans : 300 €

30 ans : 500 €

50 ans : 600 €

concession perpétuelle : 750 €

#### JARDIN DU SOUVENIR

Pose d'une plaque : 50 €

### LOCATIONS À LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

#### DES TERRAINS COMMUNAUX :

330 € par an

#### DU LOCAL COMMUNAL :

400 € par an

## AU PAYS FABULEUX DES ACRONYMES

De nos jours, dans les multiples réunions où il est invité, l'élu municipal est confronté à un vocabulaire éloigné de celui du citoyen et de ses préoccupations, vocabulaire appartenant à la *NOVLANG* chère à Orwell. On lui parle de CIF, CM, SCOT, ALUR, PLUI ... Munissons nous d'un traducteur ... CIF : Coefficient d'intégration fiscale, CM : Coefficient de mutualisation, SCOT : schéma de cohérence territoriale, loi ALUR : loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ... (non ce n'est pas la météo !) ... tous ces acronymes cachent des machines destinés à « évaporer » les communes dans l'intercommunalité ...

Grâce au mécanisme caché sous «le CIF» les élus seront poussés à ce que les ressources fiscales soient de plus en plus perçues par les communautés de communes en lieu & place des communes. Et le Coefficient de mutualisation vise quant à lui à imposer que les employés communaux deviennent à terme intercommunaux. Les SCOT, loi ALUR, et autre PLUI dépouilleront nos communes de la maîtrise de leur urbanisme : tout ça sous prétexte d'économie ... mais, dans le même temps, les banques qui ont prêté aux collectivités territoriales à des taux scandaleux sont amnistiées, et les collectivités, vampirisées, devront continuer à leur payer des intérêts usuraires

*Les obscurités du vocabulaire sont rarement innocentes !*

*Humeur de Jean-Michel Boulmé,  
Maire adjoint de Serrières-sur-Ain,  
Ancien vice-président  
de la défunte CCMB ...*

# LA VIE À SERRIÈRES-SUR-AIN

## MARIAGE ...

Daniel POIRSON avec Dominique ROSENTHAL,  
Le 28 juin 2014

## DÉCÈS :

Henri BIGOT, né le 9 juillet 1934 à Serrières  
Décédé le 7 Février 2014 à Brénod



Raymond ROSSET, né le 19 janvier 1929  
Décédé le 21 mai 2014 à Bourg-en-Bresse

## NAISSANCES

Louise OLIVIER, le 19 septembre

Mais également,

## FÉLICITATIONS

à Laurent BESSARD, notre employé communal  
père depuis le 20 aout du petit Jules

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS :

Anthony MATHIEU et Stéphanie  
251 route du Lac à Merpuis  
Fabrice FAURE et Samantha LÉGER  
42 rue des tilleuls à Merpuis.  
DADOLLE Germain et PARICAUD Anne Julie  
87 rue du Pèse Lait

## DÉPART DE LA COMMUNE

Kevin BARTHET & Nabel OULDALI,  
partis le 28 février 2014

Pauline WONSCHIR & Vincent TORIELLO,  
partis le 1er juillet 2014

Laurent MARTINET,  
parti le 15 septembre 2014

Vincent DEROUBAIX  
Joël BASSUS

Partis le 1er décembre

Ludovic TRÉPART, Fabien BANAN,  
Stéphanie BALUTOWSKI

## COMMERCE

Un commerçant ambulant qui vend des légumes  
passe à Merpuis tous les mardi vers 11 h 30 vers chez Mme  
Berrucaz Suzanne et Raoux Jenny

## ARTISANAT

Fabrice PERCIBALLE, plombier-chauffagiste  
(entreprise TSCM)  
Installé à Merpuis depuis le 1er avril 2013  
Rue Grange Martin  
tél : 06 72 36 73 57

## UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE SERRIÈRES-SUR-AIN



## LE CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRE :** Christian BARDET

**ADJOINTS :**  
Marie-Claire VUILLERMOZ  
Jean-Michel BOULMÉ  
René PASSOT

**CONSEILLERS :**  
Catherine BARDET  
Michèle FILLON  
Gérard PUPUNAT  
Paul BOZONAT  
Jérémy BATAILLE  
Sylvie LOISY  
Vincent DEROUBAIX,

## DANS LES STATUTS DU COMITÉ DES FÊTES (13 MAI 2014 ; EXTRAITS)

Il est fondé ... une association ... ayant pour dénomination Comité des Fêtes de Serrières-sur-Ain.

L'association a pour but, en liaison avec la municipalité, de favoriser le rayonnement de notre commune qui présente la particularité de posséder une assez forte vocation touristique.

L'association participe à l'animation du village en partenariat avec la commune et avec toutes les associations présentes sur la commune dont elle contribue à la coordination. Elle organise, co-organise, ou apporte sa contribution à l'organisation de fêtes, repas, et autres animations tant sur le territoire de la commune qu'à l'extérieur.

Elle peut également participer à l'organisation ou organiser une brocante, des actions culturelles, ludiques ou sportives ou toute autre manifestation locale.

Le conseil d'Administration comporte au maximum 9 membres. Il est composé de 3 conseillers municipaux désignés pour 6 ans par le conseil municipal, et, sous réserve de l'existence d'un nombre suffisant de candidatures, de 6 autres membres renouvelables par tiers, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale, et rééligibles ... Le conseil d'Administration choisit, parmi ses membres, un bureau composé, d'un(e) Président(e), d'un(e) Vice-président(e), d'un(e) trésorier(ère), d'un(e) Secrétaire, d'un(e) Secrétaire-adjointe.

La qualité de membre de l'association est ouverte de droit à tous les habitants de la Commune qui en font la demande et/ou qui sont présents lors de l'Assemblée générale constitutive ou lors des Assemblées générales ultérieures. Le bureau est soumis à l'obligation de renouveler annuellement la publicité sur cet article 6 des statuts.

Sur proposition de cooptation par un membre du bureau, les personnes n'habitant pas la Commune peuvent devenir membres après validation de la décision par le conseil d'Administration. Une liste des membres est tenue par le (la) secrétaire et tous les membres ont voix délibérative lors des Assemblées générales.

L'Assemblée Générale est l'organe souverain de l'association. L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année ...

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du (de la) secrétaire.

## LE VENDREDI 13 JUIN 2014 ... LA FÊTE DES VOISINS



## LE COMITÉ DES FÊTES ALLUME LE FOUR DE SERRIÈRES-SUR-AIN

À  
V  
O  
S  
A  
G  
E  
N  
D  
A  
S

**FIN  
2014**



**SAMEDI 13 DÉCEMBRE**

**FÊTE DE NOËL  
LE GOUTER DES ENFANTS  
LE COLIS DES ANCIENS  
SALLE POLYVALENTE  
15 HEURES**

**CCAS**

**- DÉBUT 2015**



**DIMANCHE 11 JANVIER**

**LES VŒUX DU MAIRE  
2015  
SALLE POLYVALENTE  
15 HEURES**

**COMITÉ DES FÊTES  
LE SAMEDI  
7 FÉVRIER  
2015  
BELOTE ET  
CHOUCRUTE**

**20 DOUBLETTES MAXIMUM  
60 CONVIVES MAXIMUM**



**LE BOUDIN DES  
CHASSEURS  
LA SOCIÉTÉ DE CHASSE VENDRA COMME  
CHAQUE ANNÉE  
SON BOUDIN ET SON PAIN  
VENDREDI 6 FÉVRIER APRÈS-MIDI  
& SAMEDI MATIN 7 FÉVRIER 2015 ...  
NE MANQUER SOUS AUCUN PRÉTEXTE  
CET ÉVÈNEMENT !**

**COMITÉ DES FÊTES  
LE MARDI 10 MARS 2015 :  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
STATUTAIRE**

**Juin**

**FETES DES  
VOISINS**

**VIDE-  
GRENIER**



**FETE  
DU LAC**

**PROJETS MUNICIPAUX**

**LA COMMUNE A ACQUIS L'EX « RELAIS DU MONT BLANC »** L'ex « Relais du Mont Blanc » a été mis en vente aux enchères sur Internet et la Commune s'est portée acquéreuse. Notre projet est de louer le logement principal en vue d'en faire un bureau. Deux des logements sont disponibles pour la mise en location. Le conseil municipal a décidé de les mettre en location, chacun d'entre eux étant loué pour un prix de 300 € mensuel ... L'un des 2 logements a déjà trouvé une preneuse qui en avait un besoin absolu pour s'installer professionnellement sur Serrières-sur-Ain

**FORÊT COMMUNALE** Plusieurs affouagistes avaient adressé une lettre aux élus. Le Maire a donc sollicité auprès de l'Office National des Forêts son avis sur le travail de l'entreprise Julliard. Il nous est répondu que les pistes sont suffisantes et les blocs de pierre sans danger. Par ailleurs, la commune a demandé à l'ONF de procéder en 2015 au martelage des coupes des parcelles N°3 & N°4 (respectivement pour 80 résineux en parcelles N°3 et pour 60 résineux parcelles N°4).

**ARCHIVES DE LA COMMUNE** Lors de la rénovation des combles de la mairie, une salle d'archives va être créée. Les Archives Départementales ont été associées à sa conception. Une aide financière de 4 000 € nous a été allouée au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Rachel MAZUIR. Le service « archives » du Centre de Gestion de l'Ain classera les archives de la commune. Le coût est estimé à 3 750 €. Le Conseil Général de l'Ain (Direction des Archives Départementales) est sollicité pour une subvention à hauteur de 45 %. Signalons qu'il nous manque le registre de délibération pour la période initiale 1829-1884 .. si vous savez où il est, nous serions content de le récupérer.

**RAPPEL : ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS**



La municipalité souhaite organiser un enlèvement des encombrants dangereux, épaves de voiture et autres engins agricoles au rebut dont la possession est rigoureusement interdite par le code de la santé ... Vous pourrez également vous débarrasser à cette occasion des encombrants non dangereux ... Merci de vous signaler en mairie si vous êtes concernés.

**PLAN LOCAL D'URBANISME :  
C'EST PARTI !**

La municipalité reçoit le 9 décembre prochain le cabinet d'urbanisme Dally Martin de Saint-Martin-du-Mont ... Comme il est indiqué par ailleurs dans ce bulletin, les lois qui concernent l'urbanisme sont en plein bouleversement ... le Plan d'Occupation des Sols de Serrières-sur-Ain doit impérativement être remplacé et le futur Plan Local d'Urbanisme qui lui succédera devra prévoir la création de zones à urbaniser, de zones d'aménagement agricole, de zones d'aménagements touristiques. Mais aussi en supprimer. Le schéma directeur d'assainissement est également à revoir totalement.



**FLEURISSEMENT**

La fontaine de Serrières s'est parée des couleurs de l'automne. Merci à Agnès et Thierry, habitants du village, pour leur création ...

**SERRIÈRES-SUR-AIN Revalorisation d'anciennes parcelles agricoles**

Les usagers qui circulent sur la route du Berthand l'auront certainement remarqué. Le changement saute aux yeux ! Les entaux du village de Sonthonnax-le-Vignoble sont maintenant propres et nets. C'est l'arrachage et le broyage des arbustes et broussailles qui ont rendu aux parcelles l'aspect de terres désormais disponibles pour l'agriculture. Ces parcelles n'étaient plus cultivées, fauchées, pâturées, depuis longtemps. La mauvaise herbe, les épines noires, les ronces, entre autres, ont été fait « d'arracher » ces terres laissées à l'abandon.

Les propriétaires ont créé une AFP (Association foncière pastorale), avec le concours de la municipalité, de la Préfecture et des services agricoles départementaux, afin d'engager des travaux et de rendre ces terres à l'agriculture. Car des agriculteurs ont

besoin de terres pour faire paître leurs troupeaux ou restreindre le fourrage.

**Six exploitants sont intéressés par le projet.** Ces travaux, arrachage et broyage, entretiennent également les parcelles concernées, améliorent l'environnement et évitent d'éventuels incendies de broussailles. Des travaux de clôture et de réhabilitation de points d'eau sont également programmés. C'est l'entreprise Jérifo, de Vieu-d'Izenave, qui est actuellement à pied d'œuvre. Ces travaux, de nouveaux travaux de broyage seront engagés près du hameau de Mérieux. « Ce sera au total, 25,7 ha de parcelles qui seront revalorisées », précise Gérard Pupunat, président de l'association.

18 • LE PROGRÈS • MERCREDI 14 MAI 2014

Dans Le Progrès du 14 mai 2014

Pose de la canalisation — l'eau de l'AFP venant de Leyssard



Pendant le broyage



Après le broyage



Avant le broyage

Après douze ans de combat contre l'enfrichement

L'Association Foncière Pastorale Autorisée sur de bons rails

Le journal LE PROGRÈS dans son édition du 28 octobre a consacré un article à notre AFP autorisée

**SERRIÈRES L'Association foncière pastorale sur la bonne voie**

L'Association foncière pastorale (AFP) a réuni, lundi, les différents services qui ont contribué à sa mise en place et au financement des travaux.

L'association est présidée par Gérard Pupunat qui, avec Christian Bardet, maire, ont fait le point sur la situation présente de l'AFP. L'association gère les nombreuses parcelles (119 ha). Des terrains qui, abandonnés par l'agriculture depuis une vingtaine d'années parfois, s'enfrichaient. La gestion de ces terrains mis en AFP permet des travaux de défrichage, de broyage financés par le Conseil général, la région Rhône-Alpes et l'Europe, à hauteur de 75 %, le solde étant à la charge des exploitants qui signent avec l'AFP une convention pluriannuelle de 5 ans. Il ne reste que 6,2 ha à louer.

« Les travaux engagés revalorisent des pâturages et doublent la surface agricole de la commune », précise le maire. Un autre avantage sera de faciliter la reprise d'une exploitation locale quand l'agriculteur arrivera à l'âge de la retraite... »

« Les exploitants sont concer-



Sandrine Rolly a la ferme intention de s'installer définitivement sur la commune. Photo Roger Guis



**ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE AUTORISÉE DE SERRIÈRES-SUR-AIN**

## DOUZE ANS DE COMBAT CONTRE L'ENFRICHEMENT

Aucun remembrement n'avait jamais eu lieu dans notre commune et lorsque 2 exploitants le demandèrent en 2002, le contexte conflictuel qui existait alors sur la Commune n'a pas permis au Maire de l'époque de leur donner satisfaction. Même échec pour la même cause lorsque plusieurs propriétaires essayèrent de créer une Association Foncière Pastorale Libre.

C'est ainsi que d'initiative en réunion il aura fallu 12 ans de combat pour que notre Association Foncière Pastorale soit « Autorisée », ce qui signifie que sa création a fait l'objet d'une enquête publique préalable suivie d'un arrêté préfectoral qui l'a créée. Rappelons que pour finir cet arrêté fit l'objet d'un recours contentieux que le juge administratif a dû repousser afin que notre Association voie enfin le jour.

Le 24 janvier 2014 lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'Association Foncière Pastorale Autorisée de Serrières-sur-Ain le conseil syndical a été reconduit : Gérard PUPUNAT, président ; Yves BARDET, vice-président ; Isabelle BOULMÉ, secrétaire ; Roger MA, Yves-Claude TENANT, Albert LIOCHON, membres ; et Christian BARDET, représentant de la commune au sein du conseil syndical de l'AFP Autorisée.

Cette AFP étant « autorisée » bénéficie de l'aide du comptable du trésor public et du concours de notre secrétaire de mairie. Elle a aussi le droit (contrairement à une Association Foncière Pastorale « libre ») de demander des subventions à l'État et aux différentes collectivités territoriales.

### L' ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE AUTORISÉE SUR DE BONS RAILS

PAR GÉRARD PUPUNAT

*PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE AUTORISÉE DE SERRIÈRES-SUR-AIN*

Nous rappelons tout d'abord, que l'AFP Autorisée a été créée pour réhabiliter les terrains laissés à l'abandon. Il s'agissait également de lutter contre l'emprise des friches, d'éviter de nouveaux incendies et de conserver la beauté des paysages. Les travaux ne concernent pas les terrains déjà exploités.

Comme nous l'espérons, dans le dernier bulletin, l'année 2014 a été très constructive : les travaux d'un montant de 133 680 € sont terminés (frais de dossiers inclus). Cette somme est financée par le conseil général de l'Ain, l'Europe et la région Rhône-Alpes à hauteur de 75 %. Les 25 % restants sont à la charge des exploitants selon les travaux effectués sur leur zone. Ces 7 exploitants viennent de signer avec l'AFP Autorisée une convention pluriannuelle de pâturage de 5 ans.

Ce sont : MICHEL BERRUCAZ, JEAN-FRANÇOIS HUMBERT, ADRIEN ET HESTIA VAN DER MEER, VINCENT DEROUBAIX, LES ÉCURIES DU BUGEY (CHEVAL BUGEY), DAMIEN MERMETY ET SANDRINE ROLLY.

Il reste une zone (Sonthonnax rivière) sans exploitant. En attendant, cette zone sera entretenue par les Écuries du Bugey jusqu'au 1er avril 2015. Nous souhaitons vivement trouver un nouvel exploitant ou solliciter un exploitant déjà en place.

Le 27 octobre 2014 a eu lieu la réception des travaux. (voir article de presse ci-joint).

A partir de 2015, les propriétaires pourront encaisser les locations afférentes à leurs propriétés incluses dans l'AFP Autorisée ou en faire don à l'AFP Autorisée. Les propriétaires doivent fournir un relevé d'identité bancaire à la secrétaire de mairie.

Rendez-vous est donné aux propriétaires pour l'assemblée générale de janvier 2015.

Gérard PUPUNAT pour le conseil syndical de l'AFP Autorisée

